

21787 - Jeuner le jour d' Ashoura par celui qui doit rattraper le jeune du Ramadan

La question

J'ai à rattraper des jours du Ramadan, mais je veux jeûner le jour d' Ashoura.. M'est-il permis de jeûner le jour d' Ashoura avant d' effectuer le jeûne de rattrapage. Pourrais-je jeûner le jour d' Ashoura et le 11e jour dans l' intention de rattraper des jours du Ramadan tout en ayant la chance de bénéficier de la récompense attachée au jeûne d' Ashoura?

La réponse détaillée

Premièrement, on ne procède pas à un jeûne surérogatoire quant on a à rattraper un jour ou plusieurs du Ramadan. Il faut commencer par le jeûne de rattrapage avant de procéder au jeûne surérogatoire.

Deuxièmement, si on jeûne le 10^e et le 11^e jours de Muharram avec l' intention de rattraper des jours non jeûnés pendant le Ramadan, compte tenu de la parole d' Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **Les actes dépendent des intentions et chacun sera récompensé en fonction de ses intentions** »

Commission Permanente, 11/401

« Nous espérons que vous remporterez et la récompense du rattrapage et celle liée au jeûne du jour. »

Fatawa Manar al-Islam par Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (puise Allah lui accorder Sa miséricorde) 2/358.